

Image not found or type unknown



Fin de cae signature d'un cdi

Par **lele76**, le **13/01/2010** à **15:53**

Bonjour,

Je suis actuellement en CAE et je devrais signer prochainement un CDI avec le même employeur. Pourrai-je conserver les congés payés que j'ai acquis depuis mai 2009 ? Sinon, y a-t-il un moyen de s'arranger avec mon employeur ?

Merci